

République Française

Département de la Seine-Maritime

COMMUNE D'ARQUES-LA-BATAILLE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
du 22 mars 2021

Délibération N°12 du 22 mars 2021

Date de convocation **Etaient présents : (22)**

16.03.21

Maryline Fournier, Maire

Michel Ménager, Christine Delcroix, Philippe Gautrot, Carole Dufils,

Serge Planchon, Dominique Paul Adjoints,

Pascal Ancelot, Benoît Boudet, Agnès Corruble, Emmanuelle Duplessis Yaha, Patrick

Jouen, Mickaël Lefebvre, Julien Ménard, Isabelle Normand, Céline Obin, Véronique

Obin, Isabelle Poulain, Gérard Sadé, Guy Sénécal, Rachida Slamani, Arlette Vivet.

Nombre d'élus :

En exercice : 23

Présents : 22

Votants : 23

Etaient Excusés : (1)

Vincent Prié ayant donné délégation à Dominique Paul.

Secrétaire de séance : Patrick Jouen

CREATION D'UNE SENTE PIETONNE AUX « COTES DU CHATEAU »

Demande de subvention DETR

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Michel Ménager

Adjoint au Maire

Exposé qu'afin d'améliorer et d'encourager les circulations piétonnes au sein du quartier des « Côtes du Château » il a été proposé de créer une sente depuis l'extrémité de la voie principale jusqu'à l'arrêt de bus qui dessert les écoles communales.

En, effet, la voie d'accès qui dessert près de 70 logements en impasse ne favorise pas les circulations piétonnes au sein du quartier.

Le projet consiste à aménager sur une emprise appartenant à la commune une sente d'une largeur de 1,50 m depuis l'extrémité de la voie jusqu'au cheminement existant entre les logements appartenant à Sodineuf Habitat Normand.

Le montant des travaux s'établit suivant le devis de l'entreprise EUROVIA HAUTE-NORMANDIE à 27 548,50 € HT. Le coût des travaux d'éclairage public s'élève suivant le devis de l'entreprise CEGELEC SDEM à 7 450 € Hors Taxes.

Entendu l'exposé ci-dessus, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- ✓ de réaliser les travaux de création d'une sente piétonne aux « Côtes du Château »
- ✓ de solliciter une aide financière de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux

Pour extrait conforme
Maryline Fournier, Maire

